

Le 14 février 2013

Madame, Monsieur,

À titre de président du Comité d'examen indépendant (le "Comité") des fonds communs de placement ouverts Landry Morin (les "Fonds"), il me fait grand plaisir de vous présenter notre second rapport annuel, couvrant l'année 2012. Les Fonds sont gérés par Gestion de portefeuille Landry inc. (« Gestion de portefeuille Landry » ou le « Gestionnaire») dont le nom a été changé de Landry Morin inc. durant l'année. L'annexe "A" fournit la liste des Fonds.

Le Comité a été constitué conformément au *Règlement 81 -107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Notre mandat principal est d'examiner les questions de conflit d'intérêts qui nous sont soumises par Gestion de portefeuille Landry et de fournir une décision concernant la mesure proposée. Dans certains cas précisés dans les règlements sur les valeurs mobilières, nous décidons d'approuver ou de ne pas approuver la mesure proposée. Dans d'autres cas, nous décidons d'émettre ou non une recommandation favorable relativement à la mesure proposée. Pour en arriver à notre décision, nous déterminons, entre autres éléments, si la mesure proposée aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour les Fonds.

Membres du Comité

Les membres du Comité sont André Fok Kam (président), Pierre Myrand et Michel Lamontagne. Tous les membres ont été initialement nommés par le Gestionnaire le 9 mars 2011.

M. Fok Kam est comptable agréé et détenteur d'un MBA et fournit des services de consultation au secteur des valeurs mobilières. Il est aussi membre du Comité d'examen indépendant des Fonds communs de placement Standard Life. Auparavant, il occupait le poste de directeur des investissements auprès d'un investisseur institutionnel important. En 2012, le Comité a renouvelé le mandat de M. Fok Kam, qui se terminait dans le courant de l'année, pour une nouvelle période de trois ans se terminant en 2015.

M. Myrand est ingénieur civil et analyste financier agréé; il est aussi titulaire d'un MBA. Il occupe présentement le poste de directeur du Centre Y Centre-ville du YMCA du Québec. Dans le passé, il a occupé le poste de directeur financier au sein de nombreuses entreprises axées sur les technologies. Son expertise couvre les secteurs du financement, des stratégies d'affaires et de la gouvernance. Son mandat prend fin en 2013.

M. Lamontagne est administrateur de sociétés et consultant en stratégies et en relations institutionnelles. Ses domaines d'expertise comprennent la santé, les services financiers et la gouvernance. Son mandat prend fin en 2014.

Ensemble, les membres cumulent une vaste expérience de l'investissement, des règlements régissant les fonds d'investissement, de la comptabilité et de la finance, des questions juridiques, de la gouvernance et de la gestion générale en entreprise.

Chaque membre du Comité est indépendant des Fonds, de Gestion de portefeuille Landry et des entités qui y sont apparentées.

Propriété véritable des titres

Collectivement, les membres ne sont pas propriétaires véritables, directement ou indirectement, de plus de 10 % des titres de l'un ou l'autre des Fonds.

Aucun membre n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres de Gestion de portefeuille Landry ou de toute entité fournissant des services aux Fonds ou à Gestion de portefeuille Landry.

Rémunération du Comité

La rémunération du Comité a été établie par le Gestionnaire. Chaque membre du Comité reçoit des honoraires annuels de 2 000 \$ (3 000 \$ pour le président) et une rémunération de 500 \$ (750 \$ pour le président) pour chaque rencontre excédant quatre rencontres par année.

La rémunération totale payée aux membres du Comité en 2012 a été de 7 000 \$. Le Gestionnaire a réparti ce montant entre les Fonds selon une méthode qui a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Comité. Aucune indemnité n'a été versée par les Fonds aux membres du Comité en 2012.

Activités du Comité

Au cours de l'année, le Comité s'est rencontré à deux reprises et tous les membres étaient alors présents. De plus, les membres ont participé à une séance de formation visant à améliorer leur compréhension du processus de négociation des actions. Une rencontre s'est déroulée en partie sans la présence de Gestion de portefeuille Landry, de tout représentant de Gestion de portefeuille Landry ou de toute entité lui étant apparentée.

Le Comité a une Charte, élaborée en collaboration avec le Gestionnaire, qui décrit le mandat, les responsabilités et les fonctions du Comité ainsi que ses politiques et procédures. La Charte fait l'objet d'une revue régulière.

Le Comité revoit régulièrement les politiques et procédures de Gestion de portefeuille Landry concernant les questions de conflit d'intérêts et lui fournit des recommandations.

À ce jour, le Comité a étudié une question de conflit d'intérêts concernant une proposition d'entente de partage de commissions et a fourni une recommandation positive. L'entente concernait l'utilisation de commissions de courtage versées par les Fonds afin de payer certains frais liés à des services de recherche utilisés par le Gestionnaire, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières.

Le Comité a aussi émis des instructions permanentes concernant les questions de conflit d'intérêts suivantes:

- la correction d'erreurs faites par le Gestionnaire ou par un fournisseur de services dans le calcul de la valeur liquidative des Fonds;
- la méthode de répartition entre les Fonds des frais d'exploitation non pris en charge par Gestion de portefeuille Landry.

Les instructions permanentes permettent à Gestion de portefeuille Landry de mettre en œuvre en permanence des mesures proposées à l'égard des questions de conflit d'intérêts, dans la mesure de leur conformité à ses politiques et procédures ainsi qu'aux instructions permanentes. Le Comité revoit régulièrement les instructions permanentes.

Le Comité n'a connaissance d'aucun cas où Gestion de portefeuille Landry aurait agi sur une question de conflit d'intérêts lui ayant été référée à l'égard de laquelle le Comité n'avait pas donné de recommandation positive, ou sans respecter une condition exigée par le Comité dans une recommandation ou une approbation.

Mes collègues et moi envisageons avec plaisir la perspective de continuer à agir dans le meilleur intérêt des Fonds.

(s) "André Fok Kam"

André Fok Kam

Président du Comité d'examen indépendant

Annexe A – Liste des Fonds

Fonds momentum canadien Landry Morin

Fonds momentum mondial Landry Morin

Fonds momentum américain Landry Morin

Fonds dividende plus Landry Morin